

Rôle des secteurs privés dans la RBC

Le secteur privé est représenté par tous les intervenants qui ne relèvent pas des structures gouvernementales ou d'organismes gouvernementaux. Ce sont les associations de personnes handicapées, associations de parents ou de familles de personnes handicapées, ONG de développement de la société civile, organisations religieuses, les OPH etc...

Leur création constitue toujours une réponse aux multiples problèmes de la vie à l'intérieur d'un contexte socioéconomique difficile. Elles constituent en dehors de l'Etat, une autre forme d'organisation pour essayer de résoudre les problèmes de survie et de promotion des populations vulnérables en comptant d'abord sur leurs propres forces. s

Elles ont pour caractéristiques :

- d'être autonomes dans leur organisation structurelle et dans leurs initiatives, d'où son caractère non gouvernemental
- d'être à but non lucratif ce qui leur confère l'aspect volontaire ou bénévole
- d'être un appui au développement, critère qui leur confère ou qui peut leur conférer le caractère d'utilité publique.

Enfin ces ONG/OPH évoluent dans les communautés locales et utilisent des méthodes d'assistance simples et souples (rapidité d'intervention par exemple) que ne peuvent adopter les pouvoirs publics et les organismes gouvernementaux.

Cependant jusque ces dernières années, elles travaillent de manière dispersée sans collaboration efficace entre elles, leurs ressources matérielles et financières sont limitées

Dans la sous région, c'est souvent le secteur privé qui est responsable des initiatives concernant les personnes handicapées. Il s'agit principalement de centres de formation professionnelle, d'écoles d'éducation spécialisée, d'ateliers d'appareillages (ATR) réalisant parfois des activités de rééducation fonctionnelle et de RBC de dimensions souvent limitées à une zone géographique déterminée.

Malgré toutes ces initiatives, l'impact reste faible par manque de moyens et également parce que sans l'approche en milieu ordinaire et la collaboration avec les services publics, le secteur privé ne peut couvrir l'ensemble des besoins des personnes handicapées ;

Les gouvernements doivent alors prendre leurs responsabilités et ne pas se décharger sur le secteur privé, mais :

- Considérer celui ci comme un ensemble de partenaires essentiels présentant des ressources (humaines parfois matérielles et financières) et surtout un potentiel de développement important;
- Organiser des équipes de concertation, de comités intersectoriels et multipartenariaux, pour garantir une collaboration efficace entre tous les partenaires à travers une approche multisectorielle et ceci à tous les niveaux d'action : locale, régionale , nationale.

Pour être efficace, le secteur privé (ONG/OPH) nécessite également un appui et un encouragement du gouvernement : essentiellement en terme de subvention, de renforcement de capacités (formation) d'appui technique ponctuel.

Ainsi organisé et impliqué partenaire actif, quelles missions peut on confier aux secteurs privés (ONG/OPH) ?

- participer à l'organisation, au suivi et à l'évaluation des différents services,
(formation professionnelle des PH et du personnel, gestion des AGR, mobilisation et participation communautaire, recherche de financement complémentaire etc.)
- faire connaître les besoins et les droits de PH (vulgarisation des Règles standards (pour aider à changer le regard des autres)
- Assurer un plaidoyer permanent en faveur la promotion et la protection des droits et la dignité humaine des PH
- Promouvoir avec la communauté locale l'approche participative de développement compte tenu de leurs relations privilégiées avec elle etc.